

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 11 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 37

Présents : Georges THOMAS, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Odile MASSON

Absents excusés : Anne-Laure SEUX, Frédéric CHAUX, Christiane ROCHEDIX

Absents non excusés : /

OBJET :

Secrétaire de séance : Odile MASSON

LFA

Pouvoirs :

Mandants

Christiane ROCHEDIX
Frédéric CHAUX
Anne-Laure SEUX

Mandataires

Odile MASSON
Georges THOMAS
Baptiste BON

Fond de soutien

Demande de fond de concours

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 5 juillet 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20240711-2024-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 novembre 2022 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de Loire Forez agglomération au titre du fonds de soutien aux investissements communaux mis en œuvre pour la période 2023-2025,

Considérant que la commune de CRAINTILLEUX Souhaite changer le système de chauffage de la salle des fêtes et que ce projet est éligible à l'attribution d'un fonds de concours au titre de l'enveloppe n°2 mise en place par LFA dans le cadre du fonds de soutien, il est envisagé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à Loire Forez agglomération.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement prévisionnel joint en annexe,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

- ***de solliciter un fonds de concours à Loire Forez Agglomération au titre du Fonds de soutien aux investissements communaux en vue de participer au financement du projet ci-dessus***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette décision.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
suscits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS